

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 décembre 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Monsieur le directeur de la voirie vient de me communiquer un détail estimatif de 25 000 000 F TTC, auquel sont joints cinq dossiers de consultation des entrepreneurs, relatif aux travaux de requalification de l'avenue de l'Europe à Rillieux la Pape.

Lors de la séance du 6 juillet 1995, le conseil de communauté a accepté un marché de maîtrise d'oeuvre conclu avec le groupement LAVERNE-E 2 CA.

Cette opération de développement social urbain concerne le réaménagement complet de l'avenue de l'Europe, principal axe structurant de la ville nouvelle, conçue dans les années soixante, et qui crée une coupure dans l'urbanisation et la vie locale. L'objectif de l'opération est de rassembler les quartiers par une unification du traitement de cette voie et d'améliorer la sécurité des traversées piétonnes.

Le projet comporterait la redistribution de l'ensemble des espaces sur la base d'une trame de plantation très forte qui organise les fonctions de circulation des piétons et des véhicules entre trottoirs, promenades, chaussées et stationnement. Le mobilier urbain compléterait l'aménagement.

L'aménagement serait sécurisé par la réduction des largeurs des deux chaussées unidirectionnelles à 3,50 mètres, séparées par un terre-plein central planté. Sur la longueur de 2,1 kilomètres de l'avenue, 300 micocouliers seraient plantés.

L'opération comporterait neuf lots :

- lot n° 1 : travaux de voirie,
- lot n° 2 : travaux d'assainissement,
- lot n° 3 : travaux de maçonnerie,
- lot n° 4 : travaux de plantation,
- lot n° 5 : fourniture d'arbres,
- lot n° 6 : prestations de coordination sécurité,
- lot n° 7 : levés topographiques,
- lot n° 8 : travaux d'eau potable,
- lot n° 9 : travaux de signalisation lumineuse.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné son accord sur la procédure énoncée ci-dessous le 17 novembre 1997 ;

B - Propose d'accepter les présents détail estimatif et dossiers de consultation des entrepreneurs, de l'autoriser, d'une part, à les rendre définitifs, d'autre part, à accepter les offres retenues pour valoir actes d'engagement et à signer les marchés ainsi que tous les actes contractuels s'y référant dans la limite du crédit budgétaire affecté à l'opération, enfin de fixer le mode d'exécution des travaux ainsi que l'imputation de la dépense ;

C - Précise que les offres seront examinées et jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995 ;

Vu lesdits dossiers de consultation des entrepreneurs et détail estimatif de 25 MF TTC ;

Vu la délibération du précédent conseil en date du 6 juillet 1995 ;

Vu les articles 295 à 298 bis du livre III du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995 ;

Ouï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Accepte les présents détail estimatif et dossiers de consultation des entrepreneurs, lesquels seront rendus définitifs.

2° - Décide que :

a) - les travaux des lots n° 1 à 5 seront traités par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 295 à 298 du livre III du code des marchés publics. Les lots n° 6 à 9 seront traités sur les marchés annuels conclus par voie d'appel d'offres par les directions des ressources humaines, de la logistique et des bâtiments, de l'eau et de la voirie,

b) - les offres seront examinées et jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995.

3° - Autorise monsieur le président à accepter les offres retenues pour valoir actes d'engagement et à signer les marchés et tous les actes contractuels s'y référant dans la limite du crédit budgétaire affecté à l'opération.

4° - La dépense de 25 000 000 F TTC à engager pour cette opération, sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 1998 - qui seront mis à disposition de la direction de la voirie par le service développement social urbain - comptes 212 100, 215 510, 231 510, 231 520, 231 530 et 231 540 - opération 0056.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,